

ARRETE N ° 07-2023
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ROUTE DE HAM LES MOINES

Le Maire de la commune de SORMONNE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L 2212.1 à L 2212.5 ainsi que les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de la région,

Vu la demande du Service Contrôle et Maintenance de l'Entreprise *ERT Technologies*, en date du 23 mai, en raison de **travaux de fouille à réaliser en terre pour réparation de fourreaux télécom localisé au 27 route de Ham Les Moines.**

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit sur le trottoir Route de Ham Les Moines durant toute la période des travaux, à partir de l'entrée de l'impasse Vériapré, jusqu'au poste de relevage.

ARTICLE 2 : les travaux sont prévus du lundi 12 juin 2023 à partir de 8h00 et pour une durée de 21 jours, soit jusqu'au lundi 10 juillet inclus (hors samedi et dimanche).

ARTICLE 3 : la vitesse autorisée sur la zone concernée durant toute la durée des travaux est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : L'application du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Renwez qui est chargé de son exécution, ainsi qu'à la Préfecture.

Fait à SORMONNE, le 23 mai 2023

Le Maire,
François DENEUX

